

Lettre ouverte

La modernisation du système de consigne québécois : il est maintenant temps d'agir

En juin dernier, l'ancien ministre de l'Environnement, Monsieur David Heurtel, annonçait la création d'un comité de travail pour mener à bien la modernisation de la consigne. Plus encore, il déclarait que « le statu quo n'était pas une option et (que) nous devons avancer tous ensemble », promettant une annonce dès l'automne.

La raison d'être de ce comité était de bonifier un système de récupération qui n'a pas été revu depuis son implantation en 1984. Notamment, en examinant la faisabilité d'élargir la consigne à des contenants qui n'existaient pas à l'époque, comme les bouteilles d'eau en PET, par exemple. Le comité avait aussi à se pencher sur le montant de la consigne, sachant que le 5 ¢ de 1984 équivaut à 11 ¢ aujourd'hui.

Or, nous sommes maintenant à moins de deux semaines de Noël, et rien ne laisse croire qu'une annonce sera effectivement faite dans un avenir rapproché. Dans ce genre de dossier et, à la veille d'une élection générale, le temps est un luxe dont nous disposons de moins en moins.

Pourtant, les Québécois sont en faveur d'une bonification de notre système de consigne comme en témoigne un sondage SOM réalisé en juillet dernier :

- La très grande majorité des Québécois (92 %) croit que le gouvernement devrait moderniser le système de consigne en révisant les montants et en incluant de nouveaux types de contenants tels que les bouteilles d'eau en plastique ou les bouteilles de vin.
- Près de neuf Québécois sur dix (86 %) sont favorables à l'élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau en plastique.
- Neuf Québécois sur dix (91 %) sont très ou assez favorables à l'élargissement de la consigne aux bouteilles de vin.

La consigne demeure, et de loin, le système le plus efficace pour récupérer et valoriser la matière. Les dernières données disponibles confirment ce fait : une bouteille de plastique consignée sera recyclée à 72,5 % alors qu'une bouteille de plastique non consignée finira ses jours dans un dépotoir ou un incinérateur 7 fois sur 10.

Il faut aussi savoir que de plus en plus de pays dans le monde se tournent vers la consigne pour protéger l'environnement et réduire l'élimination. Récemment encore, le Royaume-Uni et l'Écosse ont annoncé leur intention de mettre en place un tel système.

Les expériences vécues un peu partout à travers le monde confirment que l'augmentation de la consigne à au moins 10 ¢ constitue un facteur clé de succès dans l'augmentation des taux de retour. L'élargissement de la consigne aux contenants d'eau est LE geste qui aura le plus d'impact pour réduire le gaspillage et l'élimination de centaines de millions de bouteilles de plastique chaque année.

La nouvelle ministre de l'Environnement, Madame Isabelle Melançon, doit résister aux tout-puissants lobbys anti-consigne et affirmer haut et fort son leadership en allant de l'avant avec la modernisation de notre système de consigne publique.

Le statu quo n'est pas une option. Il en va de la survie même de notre système de consigne et de la qualité de l'environnement que nous voulons léguer à nos enfants.

Karel Ménard
Directeur général
Front commun québécois
pour une gestion écologique des déchets